

AFFAIRE N° 26. - Acquisition par la voie de l'expropriation d'une parcelle de terrain de 1 560 m² sise au Bois de Néfles et appartenant à Monsieur Georges LEVENEUR.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que dans le cadre de la réalisation des adductions d'eau de Bois de Néfles et Moufia, la Municipalité avait engagé en 1966 des pourparlers pour l'acquisition d'un lot de parcelles dont celle de Monsieur Georges LEVENEUR.

Une délibération en date du 30 Août 1966 avait été prise à ce sujet prévoyant l'inscription des crédits à la suite des propositions de vente à l'amiable faites par les propriétaires.

Cette délibération n'avait pu cependant être approuvée, compte-tenu de ce que l'évaluation effectuée par le Service des Domaines, était de loin inférieure aux prétentions des propriétaires.

La Municipalité ayant à réaliser cette année d'importants travaux, notamment la construction de deux réservoirs additionnels de 200 m³, il conviendrait de s'assurer de la propriété d'une parcelle de terrain de 1 560 m² dans les meilleurs délais.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation - procédure d'urgence - à l'encontre de Monsieur Georges LEVENEUR.

Une nouvelle estimation ayant été demandée au Service des Domaines le 8 AOUT dernier, la somme correspondant au prix de la parcelle de terrain de l'intéressé devant être inscrite au Budget fera l'objet d'une nouvelle délibération au moment opportun.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.